



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Magali Lechasseur, Greffière adjointe
Nathalie Rhéaume, Trésorière

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 24-12-06

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-06

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of December 17, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h, il répond aux questions de 5 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 39.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire et ordinaire du 19 novembre 2024 ainsi que les séances extraordinaires du 10 décembre 2024

RÉSOLUTION N° 24-12-07

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire et ordinaire du 19 novembre 2024 ainsi que les séances extraordinaires du 10 décembre 2024

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance extraordinaire et ordinaire du 19 novembre 2024 ainsi que les séances extraordinaires du 10 décembre 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire du 19 novembre 2024 ainsi que des séances extraordinaires du 10 décembre 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-07

Subject: Adoption of Minutes of the Special and Regular Meeting of November 19, 2024, and the Special Meetings of December 10, 2024

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Special and Regular Meeting of November 19, 2024, and the Special Meetings of December 10, 2024 have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the *Cities and Towns Act*, the Assistant Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Special and Regular Meeting of November 19, 2024, and the Special Meetings of December 10, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Liste des dons
- .8 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

6. Nomination des membres du Comité d'étude des demandes de permis de démolition

RÉSOLUTION N° 24-12-08

Objet : Nomination des membres du Comité d'étude des demandes de permis de démolition

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De renouveler le mandat du conseiller Sébastien Dreyfuss en tant que Président ainsi que celui des conseillères Julie Halde et Maryam Kamali-Nezhad à titre de membres du Comité d'étude des demandes de permis de démolition, pour une période de douze (12) mois, le tout conformément au Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-08

Subject: Appointment of members of the Demolition Review Committee

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To reappoint Councillor Sebastien Dreyfuss as Chairman and Councillors Julie Halde and Maryam Kamali-Nezhad as members of the Demolition Review Committee, for a twelve (12) months period, the whole in accordance with By-law No. 1435 governing the demolition of immovables.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Participation pour 2025 aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM)

RÉSOLUTION N° 24-12-09

Objet : Participation pour 2025 aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM)

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser les membres du conseil à assister aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), du 14 au 16 mai 2025 à Québec et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM) du 29 mai au 1^{er} juin 2025 à Ottawa ;

D'autoriser une dépense de 21 000 \$ pour couvrir les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de repas associés à ces activités ;

D'imputer ces dépenses au budget de fonctionnement, numéro d'affectation 02-110-00-337.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-09

Subject: Attendance at the 2025 Annual Conference of the Union des Municipalités du Québec (UMQ) and the Federation of Canadian Municipalities (FCM) annual conference

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize council members to attend the Union des Municipalités du Québec (UMQ) Annual Conference, in Montreal, May 14 to 16, 2025 and the Federation of Canadian Municipalities (FCM) annual conference in Ottawa from May 29 to June 1, 2025;

To authorize an expenditure of \$21,000 to cover the registration, lodging, travel and meal costs associated with these activities;

To charge these expenditures to the operating budget, appropriation no. 02-110-00-337.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Création d'un comité du conseil sur le développement durable et les changements climatiques

RÉSOLUTION N° 24-12-10

Objet : Création d'un comité du conseil sur le développement durable et les changements climatiques

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De créer un comité sur le développement durable et les changements climatiques ;

D'établir la composition de ce comité comme suit: 4 membres du conseil, 8 citoyens choisis parmi les candidatures reçues, le maire et la directrice générale comme membre d'office et membres de l'administration selon le sujet en discussion ;

De fixer le nombre de séances que doit tenir le comité à un minimum de 3 par année et des réunions spéciales au besoin ;

De fixer comme objectifs du comité notamment: d'étudier et discuter de toute question que le conseil pourrait leur transmettre ; de revoir et proposer des commentaires pour la mise à jour du plan de développement durable 2021-2025; de proposer des orientations sur des sujets reliés à l'environnement tels que: gestion des matières résiduelles, nuisances environnementales, gaz à effet de serre, protection des arbres, etc.; et de proposer des mesures pour faire face aux changements climatiques ;

De lancer un appel de candidatures auprès des résidents de la Ville en janvier 2025 en vue de nommer les membres à la séance de conseil de février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-10

Subject: Creation of a council committee on sustainable development and climate change

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To create a committee on sustainable development and climate change;

To establish the composition of this committee as follows: 4 members of council, 8 citizens chosen among the applications received, the Mayor and Town Manager as ex officio members and members of the administration depending on the subject under discussion;

To establish the number of meetings to be held by the committee at a minimum of 3 per year and special meetings if required;

To establish the committee's objectives as follows: to study and discuss any matter referred by council; to review and propose comments for updating the 2021-2025 sustainable development plan; to propose orientations on environmental issues such as residual materials management, environmental nuisances, greenhouse gas emissions, tree protection, etc.; and to propose measures to address climate change;

To proceed with a call for nominations among Town residents in January 2025, in order to appoint members at the February 2025 council meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Modification au Programme triennal 2025-2026-2027

RÉSOLUTION N° 24-12-11

Objet : Modification au Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De modifier le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 pour ajouter le projet « Modernisation des feux de circulation au centre-ville » (projet 2025-310-08) au montant de 130 000 \$ en 2025.

RESOLUTION NO. 24-12-11

Subject: Modification to the 2025-2026-2027 three-year capital expenditures program

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To amend the 2025-2026-2027 Three-Year Capital Program to add the project "Modernization of downtown traffic lights" (project 2025-310-08) in the amount of \$130,000 in 2025.

D'autoriser le transfert de 130 000 \$ du budget de fonctionnement 2024 au fonds d'investissement de 2025 pour financer ce nouveau projet.

To authorize the transfer of \$130,000 from the 2024 operating budget to the investment fund of 2025 to finance this new project.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Modification au Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

RÉSOLUTION N° 24-12-12

Objet : Modification au Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De modifier le Programme triennal d'immobilisations 2024 pour ajouter un montant de 1 000 000 \$ au projet 2024-310-07 « Réfection de l'armature du pont Laird et de la voie de desserte de l'Autoroute 40 (côté Mont-Royal) » lequel montant de 1 000 000 \$ sera financé par le surplus accumulé affecté à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-12

Subject: Modification to the 2024-2025-2026 three-year capital expenditures program

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To amend the 2024 Three-Year Capital Expenditure Program to add an amount of \$1,000,000 to project 2024-310-07 "Rehabilitation of the reinforcement of the Laird Bridge and the service road on Highway 40 (Mount Royal side)", which amount of \$1,000,000 will be funded from the accumulated surplus earmarked for this purpose.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Ratification des débours pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2024

RÉSOLUTION N° 24-12-13

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2024

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} novembre au 30 novembre 2024 :

Masse salariale : 2 639 052 \$

Fournisseurs et autres paiements : 2 489 352 \$

Dépenses de fonction - Élus et Directrice générale : 233 \$

Frais de financement : 42 794 \$

Remboursement en capital - Dette à long terme : 1 842 000 \$

Total des déboursés : 7 013 431 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-13

Subject: Ratification of disbursements for the period of November 1st to November 30, 2024

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between November 1st to November 30, 2024:

Payroll: \$2,639,052

Suppliers and other payments: \$2,489,352

Function expenses - Council and Town Manager : \$233

Financing costs: \$42,794

Principal reimbursements - long term debt: \$1,842,000

Total disbursements: \$7,013,431

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Politique de reconnaissance des employés-cadres de la Ville de Mont-Royal - Mise à jour

RÉSOLUTION N° 24-12-14

Objet : Politique de reconnaissance des employés-cadres de la Ville de Mont-Royal - Mise à jour

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'approuver le réajustement salarial pour le poste de conseillère en gestion de la présence au travail et dotation et ce, dès 2024 afin de respecter nos obligations législatives de la *Loi sur l'équité salariale*;

D'approuver la nouvelle structure de rémunération des cadres et les principes d'implantation et ce, au 1^{er} janvier 2025 et de les intégrer à la politique de reconnaissance des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-14

Subject: Recognition Policy for Town of Mount Royal Management Staff - update

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To approve the salary readjustment for the position of Work Attendance and Staffing Advisor, effective 2024, in order to comply with our legislative obligations under the Pay Equity Act;

To approve the new management compensation structure and implementation principles, effective January 1, 2025, and to integrate them into the Policy for Town of Mount Royal Management Staff.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fauchage des lieux publics et entretien des dépôts à neige

RÉSOLUTION N° 24-12-15

Objet : Fauchage des lieux publics et entretien des dépôts à neige

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 41 300 \$ (taxes incluses) en 2025 pour le fauchage des lieux publics et l'entretien des dépôts à neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense annuelle de 41 300 \$ (taxes incluses) en 2026 et en 2027 plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour le fauchage des lieux publics et l'entretien des dépôts à neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à 178001 CANADA INC. - GROUPE NICKY le contrat C-2025-08 à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 37 659,57 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025 et au même montant, mais ajusté selon l'IPC pour l'année 2026 et 2027, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2025, 2026 et 2027

Imputation :02-761-00-447 « Services externes - Entretien des pelouses »

RESOLUTION NO. 24-12-15

Subject: Mowing of public places and maintenance of snow dumps

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense of \$41,300 (taxes included) in 2025 for the mowing of public places and the maintenance of snow dumps, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an annual expense of \$41,300 (taxes included) in 2026 and 2027 plus the costs associated with the IPC adjustment for the mowing of public places and the maintenance of snow dumps, including all incidental costs, if applicable;

To award to 178001 CANADA INC. - NICKY GROUP contract C-2025-08 for this purpose, at the unit prices submitted, i.e. in the amount of \$37,659.57 (taxes included) for the year 2025 and in the same amount, but adjusted according to the IPC for the year 2026 and 2027, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Operating budget 2025, 2026 and 2027

Appropriation: 02-761-00-447 "Services externes - Entretien des pelouses"

Contrat : 63 001,93 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons plus les coûts associés à l'IPC;

Dépense: 69 000,00 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons plus les coûts associés à l'IPC;

Crédit: 63 006,20 \$ pour 3 saisons plus les coûts associés à l'IPC.

Imputation : 02-330-00-458 « Services extérieurs- Entretien site neige usée »

Contrat : 49 976,76 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons plus les coûts associés à l'IPC;

Dépense : 54 900,00 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons plus les coûts associés à l'IPC;

Crédit: 50 131,02 \$ pour 3 saisons plus les coûts associés à l'IPC.

Pour les années 2026 et 2027, le crédit requis à cette fin sera maintenu dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Contract: \$63,001.93 (taxes included) for 3 seasons plus costs associated with the IPC;

Expense: \$69,000.00 (taxes included) for 3 seasons plus costs associated with the IPC;

Credit: \$63,006.20 for 3 seasons plus costs associated with the IPC.

Appropriation: 02-330-00-458 "Services extérieurs- Entretien site neige usée"

Contract: \$49,976.76 (taxes included) for 3 seasons plus costs associated with the IPC;

Expense: \$54,900.00 (taxes included) for 3 seasons plus costs associated with the IPC;

Credit: \$50,131.02 for 3 seasons plus costs associated with the IPC.

For the years 2026 and 2027, the credit required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Arrosage des lits de plantation avec tracteur et citerne

RÉSOLUTION N° 24-12-16

Objet : Arrosage des lits de plantation avec tracteur et citerne

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 123 900 \$ (taxes incluses) en 2025 pour l'arrosage des lits de plantation avec tracteur et citerne, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense annuelle de 123 900 \$ (taxes comprises) en 2026 et en 2027 plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour l'arrosage des lits de plantation avec tracteur et citerne, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à l'ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1197) LTÉE le contrat C-2024-69 à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 112 675,50 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025 et au même montant, mais ajusté selon l'IPC pour les années 2026 et 2027, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2025, 2026 et 2027

Imputation : 02-761-00-459 « Services externes - travaux horticoles »

RESOLUTION NO. 24-12-16

Subject: Watering planting beds with tractor and tanker

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expense of \$123,900 (taxes included) in 2025 for watering planting beds with tractor and tank, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an annual expense of \$123,900 (taxes included) in 2026 and 2027 plus the costs associated with the IPC adjustment for watering planting beds with tractor and tank, including all incidental costs, if applicable;

To award to ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1197) LTÉE contract C-2024-69 for this purpose, at the unit prices submitted, i.e. in the amount of \$112,675.50 (taxes included) for the year 2025 and in the same amount, but adjusted according to the IPC for the years 2026 and 2027, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Operating budget 2025, 2026 and 2027

Appropriation : 02-761-00-459 "Services externes - travaux horticoles"

Contrat : 338 026,50 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons, plus les ajustements selon l'IPC en 2026 et 2027;

Dépense : 371 700,00 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons, plus les ajustements selon l'IPC en 2026 et 2027;

Crédit : 339 411,64 \$ pour 3 saisons, plus les ajustements selon l'IPC en 2026 et 2027.

Pour les années 2026 et 2027, le crédit requis à cette fin sera maintenu dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Contract: \$338,026.50 (taxes included) for 3 seasons, plus IPC adjustments in 2026 and 2027;

Expense: \$371,700.00 (taxes included) for 3 seasons, plus IPC adjustments in 2026 and 2027;

Credit: \$339,411.64 for 3 seasons, plus IPC adjustments in 2026 and 2027.

For the years 2026 and 2027, the credit required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Calibration du modèle hydraulique PCSWMM et mise à jour de l'étude sur la capacité hydraulique du réseau d'égout unitaire de la Ville

RÉSOLUTION N° 24-12-17

Objet : Calibration du modèle hydraulique PCSWMM et mise à jour de l'étude sur la capacité hydraulique du réseau d'égout unitaire de la Ville

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 100 028,25 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels requis pour la calibration du modèle hydraulique PCSWMM et la mise à jour de l'étude de capacité hydraulique du réseau d'égout unitaire de la Ville ;

D'accorder à JFSA QUÉBEC INC. le mandat de calibration du modèle hydraulique PCSWMM et de mise à jour de l'étude de capacité hydraulique du réseau d'égout unitaire de la Ville, conformément à son offre de service, au montant de 100 028,25 \$ (taxes incluses) ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2409 amorti sur une période de 20 ans

Imputation : Projet : 2023-310-09 « Travaux relatifs aux changements climatiques - Réseau d'égout »

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 100 028,25 \$ (taxes incluses)

Dépense : 100 028,25 \$ (taxes incluses)

Crédit : 91 339,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-17

Subject: Calibration of PCSWMM hydraulic model and update of the City's combined sewer system hydraulic capacity study

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expense of \$100,028.25 (taxes included) for professional services required to calibrate the PCSWMM hydraulic model and to update the City's combined sewer system hydraulic capacity study;

To award the contract to JFSA QUÉBEC INC. the contract to calibrate the PCSWMM hydraulic model and update the hydraulic capacity study of the City's combined sewer system, in accordance with the service offer, in the amount of \$100,028.25 (including taxes);

To charge expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-law E-2409 amortized over a 20-year period

Charge to: Project: 2023-310-09 "Work related to climate change - Sewer system"

Budget account: 22-400-00-715

Contract: \$100,028.25 (taxes included)

Expense: \$100,028.25 (taxes included)

Credit: \$91,339.13

CARRIED UNANIMOUSLY

16. **Système de Pondération et d'évaluation pour services professionnels - Réaménagement de rues**

RÉSOLUTION N° 24-12-18

Objet : Système de Pondération et d'évaluation pour services professionnels - Réaménagement de rues

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels pour le réaménagement des rues (C-2025-16).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-18

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services - Street redevelopment

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for professional services for street redevelopment (C-2025-16).

CARRIED UNANIMOUSLY

17. **Renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels de PG Solutions inc. pour 2025.**

RÉSOLUTION N° 24-12-19

Objet : Renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels de PG Solutions inc. pour 2025.

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser le renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels applicatifs de PG Solutions inc. pour l'année 2025, au montant de 203 855,27 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2025

Imputation: 02-135-00-675 « Support maintenance - renouvellement logiciels et matériel »

Contrat : 203 855,27 \$
Crédit : 186 147,04 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-19

Subject: PG Solutions Inc. - Extended Warranty Contract Renewal for 2025.

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the renewal of the extended warranty contracts for PG Solutions application software suite for the year 2025 with PG Solutions Inc., in the amount of \$203,855.27, taxes included.

To apply this expenditure as follows:

Source: 2025 Operating Budget

Cost allocation: 02-135-00-675 "Support maintenance - renouvellement logiciels et matériel"

Contract: \$203,855.27
Credit: \$186 147.04

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Fourniture et livraison d'une essoucheuse sur roues 2024 ou plus récent.

RÉSOLUTION N° 24-12-20

Objet : Fourniture et livraison d'une essoucheuse sur roues 2024 ou plus récent.

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser la dépense totale de 128 651,28 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'une essoucheuse sur roues 2024 ou plus récent;

D'attribuer le contrat (VE-AC- Essoucheuse sur roues 2024 ou plus récent) au soumissionnaire, soit la compagnie Vermeer Canada Inc, au prix forfaitaire soumis de 128 651,28 \$ (taxes incluses), incluant les options retenues, conformément aux documents d'appel d'offres SMP-2024-43, pour ce contrat.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2402 amorti sur une période de vingt (20) ans

Imputation : Projet n° 2023-320-06 « essoucheuse sur roues 2024 ou plus récent »

Compte budgétaire : 22-300-00-759

Contrat d'acquisition:
128 651,28 \$ (taxes incluses)

Dépense totale :
128 651,28 \$ (taxes incluses)

Crédit budgétaire :
117 475,77 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-20

Subject: Supply and delivery of a 2024 or newer stump cutters.

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$128,651.28 (including all applicable taxes) for the supply and delivery of a 2024 or newer stump cutters;

To award the contract (VE-AC- Essoucheuse sur roues 2024 ou plus récent) to the lowest compliant bidder, Vermeer Canada Inc., in the amount of \$128,651.28 (taxes included), including all applicable options, in accordance with the call for tenders SMP-2024-43 for this contract.

To charge expenses related to this contract as follows

Source: Loan By-law E-2402 amortized over a period of twenty (20) years

Charge to: Project no. 2023-320-06 "stump cutters 2024 or newer".

Budget account: 22-300-00-759

Purchase contract:
\$128,651.28 (taxes included)

Total expenditure:
\$128,651.28 (taxes included)

Budget credit:
\$117,475.77

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Contrat pour des services professionnels d'experts en sinistre pour des réclamations en dommages

RÉSOLUTION N° 24-12-21

Objet : Contrat pour des services professionnels d'experts en sinistre pour des réclamations en dommages

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'accorder à *Authentik cabinet d'expertise en règlement de sinistres* le contrat SMP-2024-39, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, au taux horaire soumis, soit 135 \$ plus taxes applicables, conformément aux documents de soumission relatifs à ce contrat jusqu'à concurrence de 150 000 \$ (taxes incluses).

RESOLUTION NO. 24-12-21

Subject: Contract for professional claims adjuster services for damage claims

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To award contract SMP-2024-39 to *Authentik cabinet d'expertise en règlement de sinistres*, for the period from January 1, 2025, to December 31, 2025, at the hourly rate of \$135 plus applicable taxes, in accordance with the tender documents related to this contract, up to a maximum amount of \$150,000 (taxes included).

D'accorder à *Authentik cabinet d'expertise en règlement de sinistres* le contrat SMP-2024-39, pour la période comprise entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026, au taux horaire soumis en 2025 et indexé conformément aux dispositions du contrat, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ (taxes incluses).

À l'expiration, avec options de renouvellement au gré de la ville pour 2 périodes additionnelles d'un an chacune.

D'imputer les dépenses associées comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2025 & 2026

Poste budgétaire : 02-140-00-417

Dépense totale : 300 000 \$ (taxes incluses) réparti comme suit :

150 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025 et

150 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2026.

Crédit : 136 969,99 \$ pour 2025 et 136 969,99 \$ plus IPC pour 2026.

De maintenir les crédits requis dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award contract SMP-2024-39 to *Authentik cabinet d'expertise en règlement de sinistres*, for the period from January 1, 2026, to December 2026, at the hourly rate submitted in 2025, indexed according to the terms of the contract, up to a maximum amount of \$150,000 (taxes included).

Upon expiration, with options to renew at the discretion of the Town for 2 additional periods of one year each.

To allocate the associated expenses as follows:

Source: Operating budget 2025 & 2026

Budget item: 02-140-00-417

Total expenditure: \$300,000 (taxes included) distributed as follows:

\$150,000 (taxes included) for the year 2025, and

\$150,000 (taxes included) for the year 2026.

Credit: \$136,969.99 for 2025 and \$136,969.99 plus CPI for 2026.

To maintain the required funds within the budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Dépenses supplémentaires - Services de traçabilité des sols 2024

RÉSOLUTION N° 24-12-22

Objet : Dépenses supplémentaires - Services de traçabilité des sols 2024

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'entériner une dépense supplémentaire de 7 028,95 \$ (taxes incluses), en 2024, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie SOLMATECH INC. pour des services de traçabilité des sols afin de disposer les sols conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Projet: « Services extérieurs - Recyclables – Élimination des matériaux secs ».

Poste budgétaire 02-453-00-458

Dépense : 7 028,95 \$ (taxes incluses)

Crédit : 6 418,37 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-22

Subject: Additional Expenditures - Soil Traceability Services 2024

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To ratify an additional expenditure of \$7,028.95 (including taxes) in 2024 under the contract awarded to SOLMATECH INC. for soil traceability services to ensure the disposal of soils in compliance with the Environment Quality Act;

To allocate the expenses associated with this contract as follows:

Project: "External Services - Recyclables – Disposal of Dry Materials"

Budget Account: 02-453-00-458

Expense: \$7,028.95 (including taxes)

Credit: \$6,418.37

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Reconstruction 10-20 Roosevelt_ Honoraires professionnels additionnels

RÉSOLUTION N° 24-12-23

Objet : Reconstruction 10-20 Roosevelt_ Honoraires professionnels additionnels

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 465 000 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels additionnels pour la réalisation du projet du futur 30-40 Roosevelt, le tout à être partagé (ou honoré par) avec la Ville de Montréal lors de la signature de l'entente pour les travaux de construction (et les honoraires professionnels) ;

D'autoriser une dépense additionnelle de 350 000\$ (taxes incluses) au contrat de CARDIN JULIEN INC. ;

D'octroyer une dépense de 44 069,92 \$ (taxes incluses) à CSO pour la préparation de divers devis techniques pour la réalisation de ce projet ;

D'autoriser la Directrice générale à octroyer directement les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les politiques, les règles et procédures de la Ville ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1901, E-2001 et E-2201, amortis sur une période de 25 ans

Imputation : Projet : 2018-210-02 (PTI 2018, 2019, 2020 et 2022) « 10/20 Roosevelt + 40 Roosevelt - Reconstruction des 2 bâtiments incluant la démolition du 40 Roosevelt »

Compte budgétaire : 22-200-00-724

Dépense : 465 000,00 \$ (taxes incluses)

Crédit : 424 606,98 \$

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

Vote contre : La conseillère Maryam Kamali Nezhad

RESOLUTION NO. 24-12-23

Subject: Reconstruction 10-20 Roosevelt_ Additional professional fees

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expenditure of \$465,000 (taxes included) for additional professional services for the completion of the future 30-40 Roosevelt project, all to be shared (or honored by) with the City of Montreal upon signing of the the agreement for the construction work (and professional fees);

To authorize an additional expenditure of \$350,000 (taxes included) to the CARDIN JULIEN INC. contract;

To award an expenditure of \$44,069.92 (taxes included) to CSO for the preparation of various technical specifications for the completion of this project;

To authorize the Town Manager to grant various contracts required for the execution of this project, all in accordance with the Town's policies, rules and procedures;

To charge these expenditures as follows:

Provenance: Loan by-law E-1901, E-2001 and E-2201 amortized over a period of 25 years

Appropriation: Project: 2018-210-02 (PTI 2018, 2019, 2020 et 2022) "10/20 Roosevelt + 40 Roosevelt - Reconstruction of the 2 buildings including the demolition of 40 Roosevelt"

Budget account: 22-200-00-724

Expense: \$465,000 (taxes included)

Credit: \$424,606.98

CARRIED BY MAJORITY

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

22. **Adoption du Règlement N° E-2408 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 32 200 000 \$ pour la construction d'un bâtiment situé aux 30-40 avenue Roosevelt**

RÉSOLUTION N° 24-12-24

Objet : Adoption du Règlement N° E-2408 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 32 200 000 \$ pour la construction d'un bâtiment situé aux 30-40 avenue Roosevelt

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2408 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 32 200 000 \$ pour la construction d'un bâtiment situé aux 30-40 avenue Roosevelt a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 novembre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2408 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 32 200 000 \$ pour la construction d'un bâtiment situé aux 30-40 avenue Roosevelt.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

Vote contre : La conseillère Maryam Kamali Nezhad

RESOLUTION NO. 24-12-24

Subject: Adoption of By-law No. E-2408 to authorize capital expenditures and a loan of \$32,200,000 for the construction of a building at 30-40 Roosevelt Avenue

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2408 to authorize capital expenditures and a loan of \$32,200,000 for the construction of a building at 30-40 Roosevelt Avenue was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2024;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt By-law No. E-2408 to authorize capital expenditures and a loan of \$32,200,000 for the construction of a building at 30-40 Roosevelt Avenue.

CARRIED BY MAJORITY

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

23. **Adoption du Règlement N° E-2501 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 475 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements**

RÉSOLUTION N° 24-12-25

Objet : Adoption du Règlement N° E-2501 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 475 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2501 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 475 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 novembre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2501 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 475 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-25

Subject: Adoption of By-law No. E-2501 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,475,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2501 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,475,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2024;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt By-law No. E-2501 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,475,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Adoption du Règlement N° E-2502 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 795 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

RÉSOLUTION N° 24-12-26

Objet : Adoption du Règlement N° E-2502 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 795 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2502 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 795 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 novembre 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2502 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 795 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-26

Subject: Adoption of By-law No. E-2502 to authorize capital expenditures and a loan of \$795,000 for the acquisition of vehicles and equipment

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2502 to authorize capital expenditures and a loan of \$795,000 for the acquisition of vehicles and equipment was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2024;

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt By-law No. E-2502 to authorize capital expenditures and a loan of \$795,000 for the acquisition of vehicles and equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Adoption du Règlement No E-2503 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 750 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

RÉSOLUTION N° 24-12-27

Objet : Adoption du Règlement No E-2503 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 750 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2503 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 750 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 novembre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2503 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 750 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-27

Subject: Adoption of By-law No. E-2503 to authorize capital expenditures and a loan of \$5,750,000 for municipal infrastructure work

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2503 to authorize capital expenditures and a loan of \$5,750,000 for municipal infrastructure work was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2024;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt By-law No. E-2503 to authorize capital expenditures and a loan of \$5,750,000 for municipal infrastructure work.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. **Adoption du Règlement N° E-2504 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc**

RÉSOLUTION N° 24-12-28

Objet : Adoption du Règlement N° E-2504 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2504 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 novembre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2504 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-28

Subject: Adoption of By-law No. E-2504 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,500,000 for sewer and water infrastructure work

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2504 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,500,000 for sewer and water infrastructure work was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2024;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. E-2504 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,500,000 for sewer and water infrastructure work.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. **Adoption du Règlement N° E-2505 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 025 000 \$ pour des travaux de parcs**

RÉSOLUTION N° 24-12-29

Objet : Adoption du Règlement N° E-2505 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 025 000 \$ pour des travaux de parcs

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2505 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 025 000 \$ pour des travaux de parcs a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 novembre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2505 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 025 000 \$ pour des travaux de parcs.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

Votes contre : Les conseillères Maya Chammas Caroline Decaluwe Julie Halde et Maryam Kamali Nezhad

Le maire choisit d'exercer son droit de vote.

RESOLUTION NO. 24-12-29

Subject: Adoption of By-law No. E-2505 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,025,000 for park work

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2505 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,025,000 for park work was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2024;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt By-law No. E-2505 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,025,000 for park work.

CARRIED BY MAJORITY

Votes against: Councillors Maya Chammas Caroline Decaluwe Julie Halde et Maryam Kamali Nezhad

The mayor chooses to use his right to vote.

28. **Adoption du Règlement N° E-2506 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 405 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques**

RÉSOLUTION N° 24-12-30

Objet : Adoption du Règlement N° E-2506 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 405 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2506 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 405 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 novembre 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2506 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 405 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-30

Subject: Adoption of By-law No. E-2506 to authorize capital expenditures and a loan of \$405,000 for the purchase of computer equipment

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2506 to authorize capital expenditures and a loan of \$405,000 for the purchase of computer equipment was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2024;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt By-law No. E-2506 to authorize capital expenditures and a loan of \$405,000 for the purchase of computer equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. **Adoption du Règlement N° 1404-25 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2025**

RÉSOLUTION N° 24-12-31

Objet : Adoption du Règlement N° 1404-25 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2025

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1404-25 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2025 a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1404-25 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-31

Subject: Adoption of By-law No. 1404-25 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the Fiscal Year 2025

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1404-25 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the Fiscal Year 2025 was preceded by a filing and a notice of motion given on December 10, 2024;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. 1404-25 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the Fiscal Year 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

**Adoption du Règlement N° 1474 concernant la tarification de l'exercice 2025 aux fins de
30. pourvoir à la dotation de la réserve financière pour le financement des dépenses majeures et
de remplacement de la passerelle Royalmount**

RÉSOLUTION N° 24-12-32

**Objet : Adoption du Règlement N° 1474
concernant la tarification de l'exercice 2025
aux fins de pourvoir à la dotation de la
réserve financière pour le financement des
dépenses majeures et de remplacement de la
passerelle Royalmount**

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1474 concernant la tarification de l'exercice 2025 aux fins de pourvoir à la dotation de la réserve financière pour le financement des dépenses majeures et de remplacement de la passerelle Royalmount a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1474 concernant la tarification de l'exercice 2025 aux fins de pourvoir à la dotation de la réserve financière pour le financement des dépenses majeures et de remplacement de la passerelle Royalmount.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31. Dépôt, avis de motion et premier projet du Règlement N° 1440-2 modifiant le Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a trait au changement de l'affectation du sol pour l'immeuble situé au 1000, chemin Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du Québec

RÉSOLUTION N° 24-12-33

**Objet : Dépôt, avis de motion et premier projet
du Règlement N° 1440-2 modifiant le
Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme
de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a
trait au changement de l'affectation du sol
pour l'immeuble situé au 1000, chemin
Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du
Québec**

1. Avis de motion

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N° 1440-2 modifiant le Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a trait au changement de l'affectation du sol pour l'immeuble situé au 1000, chemin Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du Québec et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

RESOLUTION NO. 24-12-32

**Subject: Adoption of By-law No. 1474
concerning the rate for the 2025 fiscal year,
for the purpose of allocating the financial
reserve to finance major expenditures and the
replacement of the Royalmount footbridge**

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1474 concerning the rate for the 2025 fiscal year, for the purpose of allocating the financial reserve to finance major expenditures and the replacement of the Royalmount footbridge was preceded by a filing and a notice of motion given on December 10, 2024;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt By-law No. 1474 concerning the rate for the 2025 fiscal year, for the purpose of allocating the financial reserve to finance major expenditures and the replacement of the Royalmount footbridge.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-12-33

**Subject: Filing, notice of motion and first
Draft By-law N° 1440-2 amending By-law N°
1440 titled "Planning Program of the Town of
Mount Royal - 2017" regarding the change of
land use for the property located at 1000
Lucerne Road – lot 1 679 307 of the Quebec
Cadastre**

1. Notice of motion

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law N° 1440-2 amending By-law N° 1440 titled "Planning Program of the Town of Mount Royal - 2017" regarding the change of land use for the property located at 1000 Lucerne Road – lot 1 679 307 of the Quebec Cadastre and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

D'adopter le projet de Règlement N° 1440-2 modifiant le Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a trait au changement de l'affectation du sol pour l'immeuble situé au 1000, chemin Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du Québec ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 7 janvier 2025 à 18h.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

Vote contre : La conseillère Maryam Kamali Nezhad

To adopt the Draft By-law N° 1440-2 amending By-law N° 1440 titled "Planning Program of the Town of Mount Royal - 2017" regarding the change of land use for the property located at 1000 Lucerne Road – lot 1 679 307 of the Quebec Cadastre;

To hold, in accordance with the *Act Respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on January 7, 2025 at 18:00.

CARRIED BY MAJORITY

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

32. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 24-12-34

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 15 novembre 2024;

Plan n° 1 : 260 Strathcona pour « Modification au PIIA accepté : Fenestration en arrière » sous les réserves suivantes :

- il est recevable que les portes patio de la façade arrière n'aient pas de carrelage, mais les fenêtres doivent en avoir, selon la recommandation précédente du 6 septembre 2024;

- les ouvertures des façades latérales et avant doivent rester telles qu'approuvées précédemment;

Plan n° 4 : 2310 Rockland pour « Réfection des façades » sous les réserves suivantes :

- option 2 est retenue pour le mur de façade et la coloration blanc chaud est requise pour toutes les fenêtres et les portes de garage;

- les proportions des fenêtres à l'arrière et au mur latéral ne sont pas appropriées. Les divisions existantes doivent être conservées et il est suggéré de type battant.

Plan n° 5 : 8475 Decarie pour « Affichage commercial pour « Rideaux Rêves » sous la réserve suivante :

RESOLUTION NO. 24-12-34

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on November 15, 2024;

Plan no. 1: 260 Strathcona for " Accepted PIIA modification: Rear fenestration"; subject to the following:

- it is acceptable for the patio doors on the rear facade not to have panes, but the windows must, as per the previous recommendation of September 6, 2024;

- the openings on the side and front elevations must remain as previously approved;

Plan no. 4: 2310 Rockland for "Renovation of facades"; subject to the following:

- option 2 is chosen for the front wall, and warm white color is required for all windows and garage doors;

- the proportions of the windows on the rear and side walls are not appropriate. Existing divisions are to be retained and casement type is suggested;

Plan no. 5: 8475 Decarie for "Commercial signage for "Rideaux Rêves""; subject to the following:

- les fautes d'orthographe doivent être corrigées et un seul boîtier est autorisé. Des corrections sont requises sur les documents pour l'émission du certificat d'affichage;

Plan n° 6 : 79 Simcoe pour « Agrandissement en cour arrière au RDC » sous la réserve suivante :

- les élévations proposées sont acceptées mais pas le rendu car ça ne reflète pas les élévations. Une version révisée devra être déposée.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 29 novembre 2024;

Plan n° 2 : 329 Trenton pour « Modification de la toiture » ;

Plan n° 3 : 2290 Duncan pour « Modification des quatre façades » ;

Plan n° 4 : 2392 Lucerne pour « Installation d'une nouvelle enseigne commerciale » ;

Plan n° 5 : 2290 Kildare pour « Modification des quatre façades », sous les réserves suivantes :

- option 1 acceptée pour la porte d'entrée ;
- option 2 acceptée pour la porte de garage (Fenestration du côté droit) ;

Plan n° 6 : 2310 Rockland pour « Réfection des façades » sous la réserve suivante :

- l'option 1 avec 5 vitres et 5 panneaux décoratifs avec des carrés en dessous ;

Plan n° 7 : 2394 Lucerne pour « Nouvelle affichage pour « Telus-Koodo » ;

Plan n° 10 : 2328 Fulton pour « Modification de l'ouverture en arrière » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 29 novembre 2024 :

Plan n° 8 : 4300 Côte-de-Liesse pour « Réfection des 3 façades », non favorable selon les motifs suivants :

- la coloration en général est trop foncée et doit être plus pâle ;

- le style original avec ses briques rouges est perdu avec les modifications proposées et ne s'intègre pas avec les bâtiments avoisinants ;

- le geste architectural et détail de structure en acier n'est pas recevable ;

- il est suggéré de préserver l'entrée principale en art déco (mettre le style art déco original en valeur) ;

- la fausse pierre / céramique n'est pas recevable ;

- spelling mistakes must be corrected and only one box is allowed. Corrections are required on documents in order to issue a sign permit;

Plan no. 6: 79 Simcoe for "Backyard extension on ground floor"; subject to the following:

- the proposed elevations are accepted but not the rendering as it does not reflect the elevations. A revised version will have to be submitted.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on November 29, 2024:

Plan no. 2: 329 Trenton for "Roof modification";

Plan no. 3: 2290 Duncan for "Modification of four facades";

Plan no. 4: 2392 Lucerne for "Installation of a new commercial sign";

Plan no. 5: 2290 Kildare for "Modification of four facades"; subject to the following:

- option 1 accepted for front door;
- option 2 accepted for garage door (right-side window);

Plan no. 6: 2310 Rockland for "Renovation of facades"; subject to the following:

- option 1 with 5 panes and 5 decorative panels with squares underneath;

Plan no. 7: 2394 Lucerne for "New signage for "Telus-Koodo";

Plan no. 10: 2328 Fulton for "Modification of rear opening";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on November 29, 2024:

Plan no. 8: 4300 Côte-de-Liesse for "Renovation of 3 facades"; not favourable due to the following:

- the overall coloring is too dark and should be lighter;

- the original style with its red bricks is lost with the proposed modifications and does not integrate with the surrounding buildings;

- the architectural gesture and structural steel detailing are not acceptable;

- it is suggested that the main art deco entrance be preserved (to highlight the original art deco style);

- faux stone/ceramic is not acceptable;

- échantillons physiques à fournir ;

Plan n° 9 : 115 Dobie pour « Réfections des façades », non favorable selon les motifs suivants :

- la pierre existante doit être conservée, car la nouvelle pierre engendre une perte de l'aspect rustique de la maison d'origine d'un style typique des maisons de VMR; doit s'intégrer au voisinage dont les détails sont généralement pâles ;

- le déclin avec composite de bois est refusé, une couleur pleine sans veinage doit être proposée ;

- le style architectural de la maison se perd avec la proposition, le comité recommande d'utiliser des couleurs plus pâles dans son ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- physical samples to be submitted;

Plan no. 9: 115 Dobie for "Facade modifications"; not favourable due to the following:

- existing stone must be preserved, as new stone loses the rustic look of the original house in a style typical of TMR homes; must blend in with the neighborhood, whose details are generally pale;

- wood composite cladding is rejected; a solid color without veining must be proposed;

- the architectural style of the house is lost with the proposal; the committee recommends using lighter colors throughout.

CARRIED UNANIMOUSLY

33. Modification de la résolution n° 24-09-20 relative à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 73, avenue Lockhart

RÉSOLUTION N° 24-12-35

Objet : Modification de la résolution n° 24-09-20 relative à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 73, avenue Lockhart

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De modifier la résolution n° 24-09-20, adoptée par le conseil le 17 septembre 2024 et qui avait pour objet "Deux demandes de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 73, avenue Lockhart", par le remplacement du deuxième sous-paragraphe du dispositif de la décision par :

- de refuser l'empiètement du projet d'agrandissement au deuxième étage avec une marge latérale gauche de 1,97 m, et ce, pour les motifs suivants :

- le conseil a maintenu une application curative constante, et non prospective, du règlement sur les dérogations mineures;

- cette approche curative vise à permettre la correction de situations dérogatoires mineures aux normes des règlements de lotissement ou de zonage visées au règlement sur les dérogations mineures;

- cette approche curative vise à permettre la correction de situations dérogatoires mineures aux normes des règlements de lotissement ou de zonage visées au règlement sur les dérogations mineures;

- il est possible pour le requérant de planifier la construction qu'il désire ériger au-dessus de son garage en appliquant les normes prévues au règlement de zonage;

RESOLUTION NO. 24-12-35

Subject: Amendment to resolution no. 24-09-20 concerning a minor variance for the property located at 73, Lockhart Avenue

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To amend Resolution no. 24-09-20, adopted by Council on September 17, 2024, for the purpose of "Two minor variance requests for the property located at 73 Lockhart Avenue", by replacing the second sub-paragraph of the operative part of the decision with:

- to refuse the encroachment of the proposed second-storey extension with a left side setback of 1.97 m, for the following reasons:

- Council has maintained a constant curative, and not prospective, application of the by-law on minor variances;

- this curative approach is intended to allow the correction of minor derogatory situations to the standards of the subdivision or zoning by-laws referred to in the by-law on minor variances;

- this curative approach is based on the applicant's demonstration that he is suffering serious prejudice from the application to his immovable of the standard from which he is already derogating, and not from the standard from which he wishes to derogate in the future;

- it is possible for the applicant to plan the construction he wishes to erect above his garage by applying the standards set out in the zoning by-law;

- le respect de la réglementation pour l'aménagement futur d'une construction peut constituer un désagrément mais qu'il ne s'agit pas, de l'avis du conseil, d'un préjudice sérieux au sens du règlement et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

- compliance with the by-law for the future development of a construction may constitute an inconvenience but does not, in the opinion of Council, constitute a serious prejudice within the meaning of the by-law and the Act respecting land use planning and development.”.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Appel d'une décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition - 991, chemin Dunsmuir

RÉSOLUTION N° 24-12-36

Objet : Appel d'une décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition - 991, chemin Dunsmuir

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 991, chemin Dunsmuir a fait l'objet d'une demande de permis de démolition partielle qui a été refusée par le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition (le Comité) le 14 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le 26 novembre 2024, conformément à l'article 148.0.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et à l'article 48 du Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles, le propriétaire a transmis à la Ville un appel de la décision du Comité du 14 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE cet appel à fait l'objet de délibérations par les membres du conseil lors d'un caucus tenu le 3 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148.0.20 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'article 49 du Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles, lors d'un appel le conseil peut confirmer la décision du Comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De confirmer la décision rendue par le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition le 14 novembre 2024 ayant refusé la démolition partielle de l'immeuble situé au 991, chemin Dunsmuir.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

Votes contre : Les conseillers Antoine Tayar, Daniel Pilon et Sébastien Dreyfuss ainsi que le maire.

RESOLUTION NO. 24-12-36

Subject: Appeal of a Decision of the Demolition Review Committee - 991 Dunsmuir Road

WHEREAS the building located at 991 Dunsmuir Road was the subject of a demolition permit application that was refused by the Demolition Review Committee (the Committee) on November 14, 2024;

WHEREAS on November 26, 2024, pursuant to section 148.0.19 of the *Land Use Planning and Development Act* (CQLR, c. A-19.1) and section 48 of By-law No. 1435 with respect to the demolition of immovables, the owner submitted to the Town an appeal of the Committee's decision of November 14, 2024;

WHEREAS this appeal was the subject of deliberations by members of Council at a caucus held on December 3, 2024;

WHEREAS pursuant to Section 148.0.20 of the *Land Use Planning and Development Act* and Section 49 of By-law No. 1435 with respect to the demolition of immovables, on appeal Council may confirm the decision of the Committee or make any decision that the Committee should have made;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To confirm the decision rendered by the Demolition Review Committee on November 14, 2024, refusing the partial demolition of the building located at 991, chemin Dunsmuir.

CARRIED BY MAJORITY

Votes against: Councillors Antoine Tayar, Daniel Pilon and Sébastien Dreyfuss as well as the mayor.

Le maire s'est prévalu de son droit de veto le 21 décembre 2024.

35. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 24-12-37

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2°) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-12-37

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the December 19, 2024, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the December 19, 2024, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

36. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 34, il répond aux questions de 7 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 59.

37. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 24-12-38

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 24-12-38

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To close the meeting at 20:59.

CARRIED UNANIMOUSLY

La greffière adjointe,

(signé Magali Lechasseur)

Magali Lechasseur